

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

L'Islande ou le caractère démoniaque de l'argent Comment un des pays les plus riches du monde s'est effondré d'un jour à l'autre et les leçons à en tirer

par Bruno Bandulet

A l'été 2006, lorsque je me suis rendu en Islande pour observer le miracle économique au cercle polaire et m'entretenir avec des représentants de la Banque centrale et de *Kaupthing*, la plus grande banque privée, il était inimaginable que cette économie très développée puisse s'effondrer en quelques jours en octobre 2008. Le PNB par habitant était plus élevé que celui des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Le système de retraites par capitalisation était exemplaire, la dette publique ne représentait que 27% du PIB, le budget était excédentaire, la solvabilité des emprunts d'Etat était jugée AAA (notation supérieure) et le système fiscal était, avec ses taux peu élevés, un modèle pour l'Europe tout entière.

Island – laboratoire et menace fatidique

Certes, dès 2006, l'endettement important du secteur privé et l'énorme déficit de la balance des paiements courants (cf. *Gold&Money Intelligence*, août/septembre 2006) révélaient des risques, mais dans les deux années qui suivirent, ce sont des facteurs aggravants qui ont causé l'effondrement du système financier et économique. En 2008, année fatidique, ce petit pays qu'est l'Islande est devenu un laboratoire et une menace pour tout le système financier occidental fondé sur de l'argent sans couverture. Et la question se pose de savoir si un phénomène semblable pourrait se produire à l'avenir dans d'autres pays. Pourtant, les trois grandes banques privées islandaises n'avaient ni participé à la bulle informatique qui a éclaté en 2000 ni investi dans les valeurs immobilières pourries ou les titrisations responsables du krach de 2008 en Europe et aux Etats-Unis. Sur une liste des banques européennes les plus efficaces du cabinet de conseil en stratégie et organisation *Arthur D. Little*, *Kaupthing* occupait encore, en 2006, la deuxième place et le 5 décembre 2007, UBS écrivait encore, à propos des banques qui ont fait faillite en 2008: «Ces banques sont bien gérées et présentent le bilan positif d'investisseurs intelligents.»

Comme toujours en pareil cas, la catastrophe tient à une combinaison de fautes personnelles et de fautes extérieures. *Kaupthing* et les autres avaient pris tant de participations dans des entreprises suédoises et britanniques (naturellement à crédit) que leurs actifs s'élevaient, avant le krach, à 200 milliards de dollars, c'est-à-dire à 11 fois le produit intérieur brut. Le rapport était aussi élevé qu'en Suisse, mais à deux différences très importantes près: Premièrement, plus de 2/3 des dettes que le secteur privé islandais (pas l'Etat!) avait accumulées consistaient en monnaies étrangères; et deuxièmement, lorsque la situation devint critique, il n'y avait pas de Banque centrale susceptible de jouer le rôle de prêteur de dernier recours. La Banque centrale (*Sedlabanki*) manquait en 2008 des réserves de devises nécessaires. Elle ne pouvait pas imprimer de dollars ou d'euros, tout au plus des couronnes islandaises, mais celles-ci n'étaient pas acceptées pour le remboursement des dettes extérieures. Donc première conclusion: lorsqu'un pays se permet un déficit élevé de la balance des paiements courants et s'endette donc fortement vis-à-vis de l'étranger (ce qui, on le sait, est également le cas des Etats-Unis), il devrait disposer d'une monnaie acceptée au niveau international qu'elle peut alors fabriquer elle-même à volonté. En ce qui concerne les Etats-Unis, ce petit jeu ne prendra

fin que lorsque l'étranger ne voudra plus accumuler de dollars.

On comprend donc aisément pourquoi l'Islande était vulnérable. Mais elle n'est pas tombée toute seule dans le gouffre. Il a fallu qu'on l'y pousse. Et ce sont les fonds spéculatifs britanniques et le gouvernement *Gordon Brown*, de la perfide Albion, qui s'en sont chargés. Un livre d'Ásgeir Jónsson, économiste en chef de la *Kaupthing Bank*, maintenant nationalisée, évoque les circonstances du drame. Cet ouvrage est bien écrit, bien traduit et se lit comme un polar. L'auteur sait expliquer même des faits complexes.

Chose intéressante, cela ne réussit qu'à la seconde tentative. Les fonds spéculatifs commencèrent leur première attaque à l'hiver 2005-2006, lorsque la couronne islandaise fut devenue la favorite des *carry traders*, lorsque la Banque centrale ne faisait presque rien pour freiner la création très rapide de monnaie, lorsque l'économie et la Bourse étaient déjà dangereusement en surchauffe. Jónsson montre bien comment les fonds spéculatifs chassaient en meute, comment l'attaque fut préparée au sein d'un club informel de 50 de ces fonds (cotisation des membres à partir de 50 000 dollars!), comment la couronne et les actions des banques furent vendues à découvert et comment, parallèlement, la baisse fut attisée par le recours à des *credit default swaps* (contrats d'assurance contre les faillites). Triple jeu au cours duquel les effets des trois instruments se renforçaient mutuellement. Cela fonctionna pendant quelques mois, jusqu'à ce que le gouvernement islandais réagisse – il porta même plainte dans un cas – et jusqu'à ce que l'américaine *Morgan Stanley* finisse par conseiller à ses clients de miser de nouveau sur les actions bancaires islandaises parce qu'on «ne pouvait pas pousser le pays à la faillite». A la fin mai 2006, le cauchemar était – provisoirement – écarté.

Mais comme on s'en rendit compte en 2008, la «crise des geysers» de 2006 n'était qu'un prélude et un dernier avertissement. Si les banques en avaient tiré les conséquences, elles auraient pu, selon Jónsson, vendre «avec un bénéfice considérable» leurs participations financières étrangères, mais la fin tragique se dessina le 31 janvier 2008 lorsque, à l'invitation des banques américaines *Merrill Lynch* et *Bear Sterns*, un groupe ambigu de gérants de fonds spéculatifs descendit à l'Hôtel 101 de Reykjavik. L'entretien devint de plus en plus sarcastique, se souvient Jónsson, les managers se vantèrent de leurs ventes à découvert puis se rendirent dans un bar où le vin coula à flots jusqu'à ce que le premier d'entre eux s'écroule. La tactique était la même qu'en 2006, mais cette fois l'ironie du sort faisait que certaines des banques américaines concernées firent faillite avant les banques islandaises.

Après la faillite de *Lehmann Boethers* en septembre 2008 et l'effondrement du marché interbancaire, les établissements islandais ne purent plus résister. Le 6 octobre, le gouvernement annonça une loi d'exception; le 7, il nationalisa *Glitnir* et *Landsbanki* et le 9 *Kaupthing*. Dans les derniers jours de septembre, l'Islande avait vécu une ruée sur les banques ressemblant à celle des années 1930. Devant les banques de Reykjavik s'étaient formées de longues queues de personnes venues vider leurs comptes jusqu'à ce qu'il n'y eût plus que quelques billets de 5000 couronnes, les plus grosses coupures.

Le gouvernement fit imprimer de l'argent frais à l'étranger. Dans l'Ouest de l'île, des soulèvements sans ampleur éclatèrent parmi les travailleurs immigrés polonais, les magasins d'alimentation étaient pleins de clients venus faire des provisions. Certaines personnes qui n'avaient plus confiance dans la monnaie de papier, achetaient des produits de luxe telles des bouteilles de bordeaux ou de cognac ou des montres Rolex. Ce genre de panique aurait presque pu avoir lieu également en Europe ou aux Etats-Unis. Cela montre que l'acceptation d'une monnaie de papier sans couverture est finalement une question de confiance.

L'étranger refuse son soutien et formule des exigences scandaleuses

La Réserve fédérale américaine, la *Bank of England* et la Banque centrale européenne laissèrent les Islandais dans leur pétrin. Non seulement l'inspection des finances britannique confisqua les opérations de dépôt de *Kaupthing* et poussa à la faillite sa filiale *Singer & Friedländer* qui, en septembre, encore roulait sur l'or. D'autres valeurs islandaises furent gelées par le gouvernement *Gordon Brown* au nom de la loi antiterroriste et le 8 octobre, le Premier ministre fit inscrire la Banque centrale islandaise et le ministère des Finances islandais sur la liste où figuraient déjà Al-Qaïda et les Talibans. Depuis lors, la réputation de Londres en tant que bastion de la sécurité du droit est gravement atteinte. *Gordon Brown* s'empressa en outre de déclarer l'Islande «en faillite», ce qui était faux à l'époque et l'est toujours.

Le gouvernement de Reykjavik continue de servir ses dettes, qui, certes, ont explosé pendant la crise et atteindront en 2010 probablement un sommet de 140% du PIB (environ la moitié en couronnes islandaises et la moitié en devises étrangères). A la demande de Londres, l'UE a tenté de rendre responsables des dettes des banques le gouvernement islandais et donc les contribuables par des pressions dont aucun autre pays souverain n'accepterait la brutalité. Ce n'est pas exagérer que de les comparer au diktat du Traité de Versailles et à ses conséquences financières. Il s'agissait manifestement de faire un exemple: on a asservi financièrement toute une génération.

Maintenant, grâce au contrôle des capitaux, les pressions sur la couronne diminuent. Au plus fort de la catastrophe, elle était tombée à 300 par rapport à l'euro mais dernièrement le cours *onshore* (en Islande) s'est établi à 184 et *offshore* (à Londres) à environ 220. Alors que l'économie est encore en récession, la balance commerciale est déjà nettement positive si bien que l'Islande a des chances de se redresser à brève échéance, à condition que l'UE et le FMI lui fassent des conditions équitables de remboursement de sa dette. Pourquoi, par exemple, les Islandais devraient-ils payer pour les dettes étrangères de *Landsbanki/Icesave* qui représentent 60% de l'activité économique du pays? Les exigences britanniques sont scandaleuses et immorales.

Mais même dans le meilleur des cas, il faudra quelques années pour que les systèmes économique et financier se stabilisent. Les revenus réels et donc le niveau de vie se sont effondrés et le chômage a atteint le niveau de l'Allemagne. Les plus durement touchés sont les gens fortunés. Le marché des actions a perdu 95%; à la Bourse, on ne négocie plus guère de titres indigènes. Mais éga-



Ásgeir Jónsson. *Der Fall Island. Wie internationale Spekulanten ein Land an den Rand des Staatsbankrotts brachten.* ISBN 978-3-89879-515-9 (Version originale anglaise: «Why Island?») ISBN 978-0-07163-284-3

lement les prix réels (c'est-à-dire corrigés de l'inflation) des maisons ont baissé de 20% en 2009. Selon un pronostic de la Banque centrale, ils perdront encore 25% en 2010.

Les investisseurs privés indigènes possédant des emprunts de sociétés ont pratiquement tout perdu. Ceux qui avaient déposé leur argent dans une banque n'ont rien perdu en valeur nominale mais beaucoup en valeur réelle à cause de l'inflation qui a été très forte par moments mais qui diminue maintenant. Les placements les plus sûrs étaient les emprunts indexés sur l'inflation, les *HFF-bonds*. Les fonds de pension ont également relativement bien survécu à la crise parce qu'ils avaient placé leur fortune pour moitié en actions en couronnes indexées sur l'inflation (et une part moindre en actions étrangères). Le placement de loin le meilleur aurait été l'or, mais avant la crise, personne ne songeait à acheter des pièces ou des lingots et maintenant, en raison du contrôle des capitaux, on ne peut pas en acquérir sur l'île, bien que la possession n'en soit pas interdite. Ceux qui, en Occident, craignent le pire pour les années à venir feraient bien d'étudier le cas de l'Islande. On peut en tirer toute une série d'enseignements utiles.

Et les fonds spéculatifs? Après avoir gagné beaucoup d'argent en vendant des couronnes et des actions bancaires à découvert, ils ont modifié leur tactique au plus fort de la catastrophe; ils ont acheté des emprunts bancaires pour des sommes dérisoires et ont pu ainsi multiplier leur mise par six. Dès que les banques insolubles sont liquidées, elles deviennent la possession des créanciers étrangers, c'est-à-dire de ceux qui possèdent des emprunts. Il y a toujours un gagnant. Les Islandais eux-mêmes se serrent les coudes, achètent des produits du pays plutôt que des produits étrangers, lisent plus de livres que jamais et font des quantités d'enfants. Voilà comment réagit un peuple qui a malgré tout confiance en l'avenir.

Famille, éducation et école: un demi-tour s'impose

par l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher

Récemment, durant une promenade matinale, une maîtresse d'école à la retraite s'est approchée de moi. Visiblement émue, elle m'a raconté l'histoire suivante: «J'étais pendant quarante ans enseignante dans une école spéciale. Mais aujourd'hui, on veut supprimer l'école spéciale. Cela s'appellera école intégrative. Un beau projet! Quelle injustice à l'égard des enfants! Maintenant on leur fait comprendre tous les jours qu'ils ont un handicap mental ou physique. On pourra mettre à disposition de ces classes autant de pédagogues spécialisés qu'on voudra. Cela ne changera rien sur le fond. Les enfants normalement et supérieurement doués ne progresseront de toute manière pas!»

Cette enseignante n'est pas un cas isolé, beaucoup s'en faut. Partout des mères et des pères se plaignent d'écoles où les enfants suisses sont préterités.

Les parents critiquent aussi l'absence d'un maître de classe dont le rôle est si important à l'école primaire. Les enfants n'ont plus de personne de référence. Les enseignants spécialisés ne comblent pas cette lacune.

D'autres se plaignent du manque d'objectifs fixés à l'enseignement ou encore d'enfants surmenés ou, au contraire, insuffisamment sollicités.

Récemment des élèves de l'école secondaire d'une commune riveraine du lac de Zurich, une école manifestement infestée par des essais pédagogiques en tous genres, se sont plaints dans un journal que leur école n'était pas assez exigeante et qu'ils étaient donc mal formés.

Des enseignants sont désespérés: «Cela ne peut pas continuer ainsi», disent-ils, débordés par le quotidien scolaire.

La fausse voie

Jusque dans les années quatre-vingts, la Suisse était un pays bourgeois, libéral et fondée sur la responsabilité individuelle de ses citoyens. Les partis de droite s'engageaient pour ces valeurs qui étaient également respectées dans l'instruction publique. Malheureusement, les choses ont commencé à changer dès les années septante. Une conception pervertie de la vie et le doux poison du socialisme se sont répandus. Ces idées promettaient une vie confortable sans souci et sans effort. Cette conception pervertie d'un humain égocentrique, vivant uniquement pour le plaisir, sans engagement et sans responsabilité est devenue le modèle directeur de l'éducation. L'épanouissement personnel égoïste – aussi des éducateurs, des parents et des politiques – au détriment des enfants est devenu le but à atteindre. Cette tendance a largement dépassé le cadre de la gauche politique; les églises et les milieux universitaires ont joyeusement suivi le mouvement.

Aujourd'hui, soixante-quatre ans après la victoire sur un socialisme qui s'ornait du mot «national» et vingt ans après la banqueroute officielle du socialisme réel en Europe, plus personne n'ose ouvertement réclamer le retour à l'économie planifiée. Mais le doux poison du socialisme continue d'embrouiller les têtes: alors que ces conceptions ont si lamentablement échoué dans l'économie, on tente de les prolonger en politique sociale et en politique de l'éducation.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans un état d'urgence alarmant au niveau de la société et de la politique.

«Moi, tout et tout de suite!»

Le bouleversement intervenu depuis les années soixante-huit visait à abattre toutes les barrières. Le travail, les limites, l'apprentissage, la discipline ne sont que synonymes de peine et d'effort. On a donc cherché à construire des arguments scientifiques pour justifier le refus de l'éducation.

Le travail, c'est la sueur – on a donc inventé la société sans travail.

La recherche du plaisir est devenue le principe unique de la vie.

Eduquer c'est prendre des décisions, assumer des responsabilités – on a donc créé la pédagogie cajoleuse.

Pour justifier ces changements, on a construit une nouvelle vision du monde en déclarant tout simplement: pas besoin de règles,

pas besoin d'éducation, les enfants sont naturellement bons; ils font d'eux-mêmes les bons choix; on peut donc les laisser faire. La bien-pensance a été érigée en principe universel de l'éducation – comme de bien d'autres domaines, d'ailleurs.

On a bien sûr tu soigneusement que cette conception déplaçait le poids de la décision des parents vers l'enfant. Et que l'enfant est fréquemment surmené par cette tâche, que ce surmenage le rend capricieux et revendicateur. Il prend l'habitude de tout vouloir, de tout réclamer et finalement aussi de tout recevoir. «Moi, tout et tout de suite!», voilà la devise – à peine simplifiée – des parents et des enfants. Quand la satisfaction de ses propres désirs devient l'objectif suprême, l'absence d'égards, voire la brutalité, et l'incapacité de s'adapter sont des conséquences inévitables.

Comme on n'a jamais dû respecter des limites, on ne s'arrête pas non plus devant la criminalité. La violence choquante qui se manifeste aujourd'hui parmi les jeunes est le fruit de cette éducation enseignant systématiquement l'absence d'égards et de respect.

Une société privée de valeurs

Ce phénomène sociétal s'est rapidement propagé à d'autres domaines de la vie pour finalement générer une société privée de valeurs. Le sens de la responsabilité est ridiculisé et la responsabilité individuelle est présentée comme une attitude antisociale. Les us et coutumes sont décriés comme surannés, notre religion et ses conceptions sont qualifiées d'intolérantes. La transmission de valeurs morales et culturelles, de modèles, de mythes, de matières religieuses ou d'histoires bibliques est décriée comme un comportement démodé, raciste et incompatible avec la liberté d'opinion et religieuse. Elle est bannie de l'école dès le jardin d'enfants.

L'intégrité a été dégradée au niveau d'un comportement petit-bourgeois; le souci de la propreté et de l'ordre dans les rues et sur les places publiques est considéré comme un défaut caractériel.

La Suisse est tournée en dérision comme une idylle arriérée. Aujourd'hui, il faut être multiculturel; l'irrespect et l'indiscipline sont considérés comme des attitudes originales.

La propension à la violence et le vandalisme sont appréciés comme des expressions d'une révolte justifiée contre trop d'ordre et trop de restrictions.

Le refus de l'effort est un droit accordé à ceux qu'on appelle les pauvres et les exploités.

Les écoliers paresseux et récalcitrants passent pour être particulièrement intelligents et imaginatifs.

Tout cela a été dit et écrit si souvent que le flot uniforme de médias a fini par ne plus admettre d'autres avis. Si bien que la Suisse a commencé à avoir honte d'elle-même.

Pour justifier cette honte, il a fallu réécrire l'histoire suisse et arracher nos racines. Car une société déracinée peut être plus facilement égarée. Concrètement, cette évolution s'est par exemple traduite par la suppression pure et simple de la chaire d'histoire suisse à l'Université de Zurich.

Ce qu'on aurait préféré avant tout, c'est tout simplement supprimer la Suisse de la carte du monde. Cette volonté de déraciner les gens dès leur plus jeune âge se retrouve aussi dans la décision de renoncer dès l'école infantine à la pratique la langue maternelle, le suisse alémanique avec ses poésies et ses chants, au profit d'un haut-allemand adapté. Il va de soi que tout cela est justifié par des arguments hautement scientifiques.

Garde des enfants: l'Etat évince la famille

Cette conception socialiste de la vie polluée de plus en plus la politique familiale et de l'éducation. Et comme le socialisme repose sur un mode de pensée totalitaire, ces changements doivent si nécessaire être imposés par la force. Sous le prétexte de la «protection des défavorisés et des faibles», on postule la tutelle de l'Etat et l'immixtion de la politique dans la vie familiale.

Ces apologistes de l'Etat n'exècrent rien de plus que ce qu'ils appellent la «famille petite-bourgeoise» parce que celle-ci échappe

à leur influence malfaisante. La «Wohnstufenkraft» (la force de la chambre familiale), terme qu'utilisait Pestalozzi pour décrire le sentiment de sécurité au sein de la famille, inquiète ces milieux; elle doit donc être brisée à tout prix, car la famille est le début de l'éducation, de chaque conversation, de chaque confrontation avec les parents, les frères et sœurs, les parents plus lointains et les voisins. La famille, c'est le contraire de la fusion dans la masse, c'est l'opposé du déracinement. Les idéologues gauchistes ne peuvent donc pas la tolérer.

«Moi, tout et tout de suite!» Cette revendication est à l'opposé de ce que vise une famille. La communauté familiale ne s'alimente pas principalement d'égoïsme et d'épanouissement individuel, mais du souci de l'ensemble et de chaque membre de la communauté. Une famille ne revendique pas tout, ne reçoit pas tout, ne peut pas satisfaire immédiatement tous ses désirs. Bien au contraire, l'individu dans la famille doit souvent renoncer, se limiter, économiser, planifier. La famille n'est pas un «projet pour tout de suite»; c'est au contraire un projet à long terme qui dure au-delà des générations. Or, nous assistons aujourd'hui à la mise en place d'une nouvelle politique sociale et familiale selon le modèle socialiste. On veut nous imposer un modèle familial extra-familial et étatisé moyennant des encouragements publics, desdits financements de départ pour des crèches, des garderies, des cantines, des devoirs surveillés, etc. L'éducation collective par des employés de l'Etat prend la place de l'éducation au sein de la famille. Avons-nous oublié les dégâts énormes faits par les champions de l'éducation collective, les nazis et les communistes?

Fidèles à leur logique, les socialistes, les Verts et les partis du centre ont donc fait le pas suivant: les parents qui font garder leurs enfants par des tiers – on entend par là bien entendu avant tout des institutions étatiques – doivent avoir un avantage financier par rapport aux familles qui assument eux-mêmes la garde de leurs enfants. Ainsi, les premiers auraient droit à une déduction de 10 000 francs par enfant au niveau de l'impôt fédéral. Les parents qui éduquent eux-mêmes leurs enfants n'auraient pas le droit à une telle déduction. Il s'agit là, ni plus ni moins, d'une discrimination massive des ménages traditionnels par l'Etat, donc des familles dans lesquelles les parents s'occupent entièrement de l'éducation de leurs enfants.

On doit s'opposer à ce développement. L'initiative UDC en faveur des familles exige que les parents, qui ne se débarrassent pas de leurs enfants, bénéficient des mêmes avantages que les autres, donc aussi d'une déduction d'au moins 10 000 francs par enfant dans l'impôt fédéral. Le Parlement a en effet réservé cette possibilité à l'accueil extra familial des enfants. Et comme le Parlement fédéral prescrit de surcroît aux cantons d'autoriser également une déduction par enfant gardé à l'extérieur de la famille, nous exigeons que tous les modèles familiaux soient mis sur pied d'égalité à ce niveau également.

Ordonnance sur la prise en charge extra familiale des enfants

Le même esprit de perversion anime le projet d'ordonnance sur la prise en charge extra familiale des enfants que le DFJP a mis en consultation l'été dernier. Après avoir des années durant méprisé les mères de famille à domicile en les considérant comme socialement inférieures aux femmes exerçant une activité lucrative à l'extérieur, on tente aujourd'hui de faire un pas de plus en enlevant complètement les enfants aux parents pour les placer sous le contrôle de l'Etat, donc sous la surveillance de fonctionnaires.

Les tantes, les oncles, les marraines et parrains, les cousins et cousines, qui pourraient garder les enfants durant une certaine période, seront placés sous la surveillance d'une autorité cantonale spécialement instituée à cet effet. En clair, toutes les personnes pouvant logiquement et utilement garder des enfants sont systématiquement soupçonnées par un Etat méfiant. Ils doivent suivre des cours et se soumettre à des contrôles. Et ceux qui ne respectent pas ces règles s'exposent à

Horizons et débats est prêt à ouvrir le débat sur le sujet de cet article mais nous aimerions entendre des arguments fondés et ne nous contentons pas d'une polémique contre l'auteur.

une amende de 5000 francs. L'initiative individuelle et l'aide entre voisins sont sabotées par l'Etat.

Les grands-parents qui gardent leurs petits-enfants doivent faire rapport sur leur action. Face à la tempête de protestations soulevée par ce projet sous l'égide de l'UDC, la conseillère fédérale concernée s'est empressée d'annoncer un assouplissement des règles. Non pas parce qu'elle aurait compris l'ineptie de son projet, mais parce qu'elle a pris peur devant un soulèvement qui devenait dangereux. Son idéologie pervertie reste entière.

Comprenez-vous ce qui se cache derrière ses élucubrations absurdes concoctées par les bureaucrates de la Berne fédérale? La toute-puissance de l'Etat s'impose sournoisement dans la vie de la société. L'Etat est persuadé que des fonctionnaires peuvent mieux s'occuper des enfants que les parents. Nous devons nous battre avec détermination contre ces idéologies totalitaires qui poussent encore et toujours sur le fumier socialiste.

HarmoS

Aussi longtemps que le peuple pouvait décider du fonctionnement de l'école primaire, la Suisse possédait sans doute une des meilleures écoles de base du monde. Mais depuis que des fonctionnaires de l'instruction publique polluent la vie scolaire par leurs incessantes réformes, les élèves, les parents, mais aussi les enseignants sont de plus en plus dépassés.

La dernière attaque frontale des fonctionnaires de l'instruction publique repose sur une machination astucieuse qui a pour nom «HarmoS». Ce projet impose la scolarisation obligatoire (en haut-allemand en Suisse alémanique) dès l'âge de quatre ans. Les enfants suisses doivent s'adapter aux enfants étrangers. L'intention est claire: priver un enfant de sa langue maternelle, c'est le déraciner plus facilement! Au lieu de laisser la responsabilité éducative aux parents, HarmoS oblige les communes à mettre sur pied des structures d'accueil diurnes – dans la plus belle tradition de l'ancienne Allemagne de l'Est communiste!

L'UDC a contré cette intention malfaisante et elle a mené des campagnes référendaires dans plusieurs cantons. Elle s'est battue seule contre tous les autres partis, mais avec le soutien de nombreux parents et enseignants inquiets qui se rendent compte du chemin fatal que prend notre système scolaire.

En vertu du projet HarmoS, la Confédération peut donner une force obligatoire générale à cette réforme, donc l'imposer dans toute la Suisse, si au moins 18 cantons y adhèrent. Cela a pu être empêché pour le moment grâce à l'UDC.

Les citoyens des cantons de Lucerne, de Nidwald, d'Uri, de Zoug, des Grisons et de Thurgovie ont rejeté le projet HarmoS contre l'avis de leurs gouvernements et parlements.

Le souverain argovien a même enterré le projet «trèfle-à-quatre» qui reposait sur HarmoS. Entre temps, le gouvernement de ce canton a annoncé qu'il renonçait à la réforme HarmoS. Idem pour le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures dont la landsgemeinde a rejeté la réforme légale basée sur HarmoS à la suite de l'intervention d'une simple mère de famille.

Dans le canton de Schwyz, la réforme a déjà échoué au Parlement.

Le gouvernement obwaldien s'est empressé de retirer le projet, car il pressentait son échec. Finalement, moins de 18 cantons sont pour HarmoS.

La Confédération ne peut plus donner force obligatoire générale à ce projet. L'uniformisation nationale de l'école primaire par la mise sur la touche des cantons a donc pu être empêchée, du moins provisoirement. Les bureaucrates de la Conférence des directeurs de l'instruction publique ne peuvent plus agir à leur guise.

Rapport sur l'agriculture mondiale: il faut en tirer les conclusions

Une décision démocratique de chaque pays sur sa forme d'agriculture

thk. Les résultats que plus de 500 chercheurs internationaux ont rassemblés, en travaillant méticuleusement et en témoignant d'un grand respect des diverses cultures, religions et d'autres particularités nationales des pays, sont à la disposition du public international depuis 2008 sous le nom de «Rapport sur l'agriculture mondiale». Ce rapport montre la grande importance de l'agriculture pour la sécurité alimentaire mais aussi dans le domaine culturel et politique. L'éventail de sujets abordés dans ce rapport touche de manière fondamentale à la vie, et tout particulièrement à la vie humaine dans tous ses aspects: on y fait face à toutes les questions actuelles et brûlantes s'étendant de la faim au génie génétique, c'est-à-dire tous les problèmes qui sont liés à la production alimentaire. Ce qui rend ce rapport si précieux, à part les analyses claires et nettes et la représentation digne de sujets tellement variés, ce sont les approches de solutions de savoir comment aborder les problèmes alimentaires urgents de l'humanité. La responsabilité respective de chacun est rendue évidente, car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra créer l'avenir de l'humanité dans son ensemble à l'avantage de tous.

Une agriculture autodéterminée basée sur la démocratie dans tous les Etats

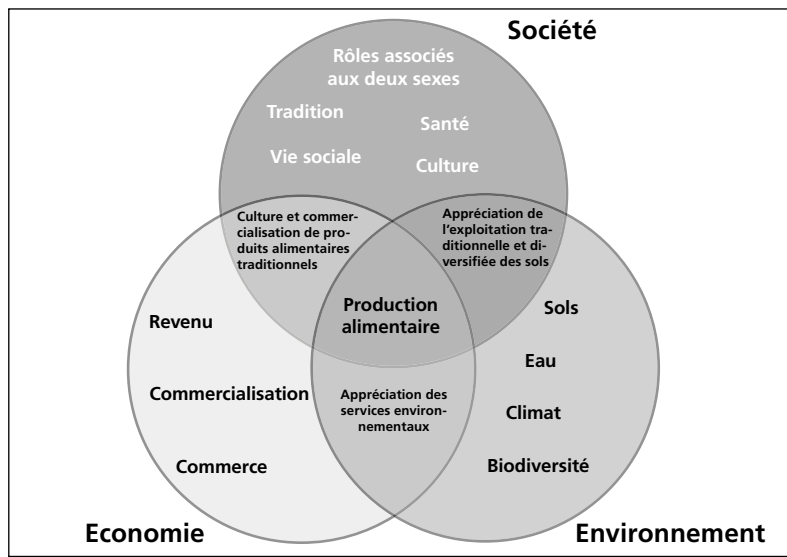
Parmi les nombreux facteurs déterminant une agriculture orientée vers l'Homme, un aspect central sera examiné de plus près parce que celui-ci est jusqu'ici beaucoup trop peu mentionné dans le débat politique sur l'avenir de l'agriculture, c'est-à-dire l'abandon du principe du libre-échange dans le commerce des produits agricoles. C'est à cette question-là que le rapport sur l'agriculture mondiale donne une réponse claire et nette qui va à l'encontre des idées des libéralisateurs de l'économie et des internationalistes. Le rapport sur l'agriculture mondiale met l'accent sur le maintien de la souveraineté alimentaire des pays particuliers, *conditio sine qua non* de l'agriculture. Au centre de tout cela, il y a la décision démocratique de chaque pays sur sa propre forme d'agriculture. La souveraineté alimentaire, ce n'est pas seulement gagner un degré supérieur, le plus élevé possible, de l'autarcie alimentaire, mais cela veut dire que chaque pays détermine d'une façon démocratique la forme la plus personnelle de son agriculture sans être poussé vers une dépendance irrévocable par des accords inter-

nationaux. Cet aspect est d'une importance primordiale parce que les hommes politiques et l'agro-industrie des nations industrialisées en particulier réclament par le biais de l'OMC le libre-échange sans bornes dans l'agriculture.

Refus clair à l'OMC et à l'agro-industrie

Le rapport montre clairement que ce libre-échange auquel on aspire ne peut résoudre en aucune manière l'immense problème de la faim – maintenant il y a plus d'un milliard d'êtres humains qui souffrent de grave sous-alimentation ce qui entraîne toutes les conséquences pour la santé, la culture, l'économie et la politique sans parler de la misère psychique et physique – mais cela profite seulement à l'agro-industrie et aux spéculateurs qui encaissent des sommes énormes. L'avenir de l'agriculture et à la fois l'avenir de l'humanité est, selon les connaissances des plus de 500 chercheurs internationaux, dans la production locale et régionale et dans l'organisation démocratique de l'agriculture qui en est la base. Cela ne signifie en aucun cas une interdiction du commerce agricole par-dessus les frontières, comme il existait déjà autrefois, ce n'est pas non plus un pas en arrière dans le siècle passé, car il ne sera pas question d'empêcher le commerce interétatique.

En principe il s'agit d'un progrès pour tous les pays et, bien sûr, aussi pour la population touchée, de mettre la politique agricole sous le contrôle démocratique. Les habitants d'un pays respectif doivent avoir la possibilité de s'exprimer sur l'avenir de leur politique agricole et de lui donner une forme selon leur tradition et leur culture sans négliger l'écologie et les connaissances scientifiques. Cela veut dire que l'absurdité du diktat de l'OMC, où avant tout les grandes nations et l'agro-industrie déterminent les négociations, est prouvée, et la décision sur la manière d'organiser l'économie nationale rendue à chaque Etat particulier. Le rapport sur l'agriculture mondiale met définitivement un terme à la politique octroyée d'en haut qui ne s'oriente pas du tout



«Après tout, l'agriculture «produit» pour tous les hommes, également ceux des villes, de la diversité, de la beauté, des goûts, des traditions régionales, et les paysages transformés par la main de l'homme constituent, de manières diverses, le fondement de notre identité, qui comprend aussi des valeurs spirituelles. On ne peut guère imaginer de civilisation sans culture paysanne.» (graphique et citation tirés de «Wege aus der Hungerkrise. Die Erkenntnisse des Weltagrarberichtes und seine Vorschläge für eine Landwirtschaft von morgen». Hamburg, 2009 / commandes: verlag@bauernstimme.de, Tél.: +49 2381 492288)

selon les besoins humains. Par cette approche, le rapport mondial sur l'agriculture implique bien davantage que l'agriculture et ouvre des

nouvelles perspectives à la vie en commun des hommes.

Politique agricole sur une base démocratique

Une connaissance importante dans ce contexte est celle-ci: plus petites sont les unités nationales, d'autant plus grande est la coopération démocratique. Une agro-industrie transnationale, qui s'oriente vers l'exportation et le commerce mondial et qui aspire à s'agrandir, n'est pas orientée vers le bien public, mais vers le marché mondial, et celui-ci est déterminé avant tout par les spéculateurs et les cours boursiers.

Si l'on lit le rapport sur l'agriculture mondiale de manière attentive, on ne pourra pas propager seulement les aspects qui conviennent à sa propre idéologie, mais il faudra réfléchir sérieusement à l'ensemble de la problématique et en tirer des conclusions. Il faut de toute urgence

un débat public et démocratique sur la manière d'organiser notre agriculture et l'alimentation de tous les êtres humains à l'avenir. •

Matou Antoine et l'IMC (indice de masse corporelle)

hd. Le matou Antoine s'avance affectueusement en taquinant et fait part en ronflant doucement qu'il voudrait encore une boîte de pâté – de celui qu'il préfère! «Mais Antoine, tu as déjà eu ton déjeuner!» Anton insiste «Quand même ...!», il n'abandonne pas. «Mon trésor, si Felix Guztwiller voyait cela, il ferait alors directement développer un IMC pour chats et l'imposerait par décret dans tout le pays. Celui qui n'est pas assez maigre, est expulsé de la caisse d'assurance, afin qu'elle puisse faire plus de profit!» Anton réfléchit. «Cela m'est égal. Vous, les bipèdes, vous êtes de toute façon une espèce spéciale.» – «Que veux-tu dire par cela, Antoine?» La maman du chat aime de telles considérations matinales avec Antoine. «Si l'un de vous s'ennuie trop à passer la journée devant son bureau, il développe des idées qui agacent tout

le monde.» – «Mais que pouvons-nous faire avec lui? Il souffre d'une soif de notoriété» – «Je peux te dire ce que nous ferions. Chez nous, tous les matous qui sont dans les environs se rassembleraient et le chasseraient du territoire. Il sera forcé d'aller chasser les souris dans les champs en plein air au lieu d'être vissé à la gamelle chez nous. Alors il verra ce qu'il faut faire dans la vie et le soir, il sera si fatigué qu'il ne pensera plus à de nouvelles imbécillités.» – «Tu penses que nous pourrions économiser des impôts et que je n'en serais plus à une boîte près?» – «Oui, et si tu m'en donnes encore une maintenant, alors je me réjouirai tellement de la vie que j'irai à la chasse aux souris pour le reste de la journée. Je ne reviendrai que très tard dans la nuit!» Il avala voluptueusement sa boîte et s'en alla.

«Famille, éducation et école ...»

suite de la page 2

Plan d'enseignement 21

Le projet «Plan d'enseignement 21» prend le même faux chemin. Ce projet s'appelle ainsi parce que son objectif est d'imposer en ce XXI^e siècle un enseignement uniforme dans les 21 cantons de Suisse alémanique. Il va de soi que cette œuvre a été élaborée par une «petite équipe de spécialistes». En clair, un groupe de personnes nourries d'idéologies socialistes, voire gauchistes, a pu se dévouer librement. On ne sera donc guère surpris d'apprendre que ces prétendus spécialistes réclament l'introduction dans le plan d'enseignement de cours sur la prise de conscience sexuelle, sur l'égalité des sexes ou encore sur la conception de la vie. Rien d'étonnant non plus à ce que les leçons de chimie, de physique, de sciences de la nature et de géographie soient remplacées par des informations sur le changement climatique, le développement durable et les droits de l'homme. Les élèves des degrés scolaires inférieurs seraient déjà appelés à apprécier eux-mêmes leurs performances scolaires, les enseignants n'étant plus des enseignants, mais des coordinateurs qui mettent à disposition les matières. Les enfants doivent se débrouiller tout seuls. Non, nous devons nous opposer avec détermination à pareilles absurdités. Ce développement néfaste doit être tué dans l'œuf!

Si nous voulons faire de la place à l'école pour des améliorations, nous devons commencer par débarrasser les détritiques qui encombrant notre instruction publique. Nous devons mettre les idéologies soixante-huitardes à leur juste place: la poubelle. Notre revendication est fort simple: l'éducation et la garde des enfants sont l'affaire des parents et non des fonctionnaires de l'Etat.

Nous voulons que nos enfants apprennent à nouveau à lire, à écrire et à calculer à l'école primaire. Cela exige de la discipline, de la volonté à l'effort, des performances et de la concurrence. Il n'y a définitivement plus de place à l'école pour les pédagogies cajoleuses, les idéologies hostiles à l'effort, l'éducation antiautoritaire, l'enseignement par des méthodes puériles, sans exigences claires et ne reposant que sur le prétendu plaisir, plus de place non plus pour l'agitation et le désordre, autant de conditions et de comportements qui empêchent un apprentissage concentré.

A l'opposé de ces méthodes, qui ont de toute évidence échoué, il y a l'éducation par l'exemple. Bien sûr, cela demande de l'effort. Mais celui qui exige la ponctualité, la discipline, la fiabilité et des efforts doit commencer par pratiquer lui-même ces vertus – comme enseignant, comme père, comme mère et d'ailleurs aussi comme chef d'entreprise.

Nombre de politiques et d'enseignants se plaignent fréquemment d'un manque d'argent pour faire vraiment une bonne école. C'est faux: aucun pays d'Europe ne dépense autant d'argent que la Suisse pour ses élèves des écoles primaires, secondaires et universités. Avec un résultat mitigé. On cherche en vain la Suisse dans les premiers rangs du classement de l'étude PISA. On n'a jamais résolu des problèmes avec de l'argent seulement.

Lueurs d'espoirs

Il me semble que cette désastreuse politique familiale, scolaire et de l'éducation a atteint son point culminant et qu'un retour s'amorce. Les fonctionnaires et idéologues gauchistes de l'instruction publique et leurs sui-

veurs aveugles des partis bourgeois ont été démasqués. Leurs conceptions destructrices de la société suscitent de plus en plus de résistances. Cette prise de conscience n'a pas encore atteint le Palais fédéral, ni la Conférence des directeurs de l'instruction publique et leurs états-majors de bureaucrates de l'éducation; cela durera sans doute encore longtemps. Le tournant vers le positif vient d'en bas – comme si souvent en Suisse. Et le bas fera finalement basculer le haut.

Nous avons besoin d'un changement conservateur – dans la société, dans la famille, dans l'éducation, dans l'école: nous avons besoin d'une réforme dans le sens vrai et utile du mot, car ré-former signifie rétablir la forme originale, celle qui répond aux besoins de la vie. Réformer signifie revenir au bon sens, rétablir le bien, le vrai, le durable.

Ce principe vaut aussi pour la très importante profession qu'exercent les enseignantes et les enseignants. Ceux-ci doivent être préparés à leur métier par une formation efficace, proche de la vie et pratique. La formation des enseignants doit elle aussi être réformée. Ces personnes doivent être préparées sérieusement à leur importante fonction sociale et aux responsabilités qu'ils portent face aux enfants. Et pour l'école primaire, nous avons besoin de maîtres de classe et non pas d'enseignants spécialisés.

Que faut-il faire?

1. L'UDC doit se battre pour une politique scolaire et de l'éducation fondée sur des valeurs, conforme aux exigences de la vie et marquée par la responsabilité individuelle.
2. Il faut stopper la destruction des familles qui assument leurs responsabilités et la mise en place d'un système de garde des

enfants complètement contrôlé par l'Etat. Cela signifie qu'il faut

3. combattre HarmoS;
4. lancer notre initiative en faveur des familles qui exige des déductions fiscales au moins égales pour les familles assumant elles-mêmes la garde de leurs enfants;
5. nous engager pour une école primaire basée sur le principe de la performance;
6. nous engager pour le maintien des maîtres de classe à l'école primaire. Il faut un maître responsable de la conduite de la classe;
7. nous engager pour la réforme de la formation des enseignants en mettant en place une formation efficace, proche de la vie, pratique et générale (non pas spécialisée) des enseignants de l'école primaire;
8. nous engager pour le maintien d'un plan d'enseignement assorti d'objectifs mesurables;
9. nous engager pour le maintien des classes spéciales, donc contre l'école intégrative;
10. nous engager pour une formation professionnelle basée sur la pratique selon le principe dual (maître d'apprentissage et école professionnelle);
11. nous engager contre l'académisation de la formation professionnelle;
12. nous engager pour des universités fixant des exigences élevées (la qualité doit passer avant la quantité);
13. refuser la réforme de Bologne qui nivelle par le bas et abrutit l'esprit. •

Source: Intervention légèrement abrégée, présentée lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués de l'UDC suisse du 5 décembre 2009 à Pfäffikon (SZ). www.svp.ch/g3.cms/s_page/80040/s_name/pres-sekondferenzdetail/cache/true/newscontractor_year/2009/newscontractor_id/123/newsid/1590/streaming/false/lang/fr

Sécurité et coopération en Europe

L'Europe peut redéfinir son rôle dans le monde

par Karl Müller

20 ans après le grand tournant politique en Europe le Président russe *Dimitri Medvedev* a repris dans un projet pour un *Accord européen sur la sécurité* (cf. page 5) des idées dont on avait très sérieusement discuté à l'époque. Comme on avait reconnu les chances qui s'offriraient si de grandes puissances lourdement armées s'engageaient, au lieu de s'affronter, dans la voie d'une coopération mutuelle, de nombreux politiciens responsables avaient, il y a 20 ans, entrevu la possibilité d'établir un ordre pacifique à l'échelon européen sur la base de l'égalité et de la confiance mutuelle.

C'est pourquoi des représentants de 32 gouvernements européens ainsi que des USA et du Canada ont signé le 21 novembre 1990 dans le cadre de la *Conférence pour la sécurité et la coopération européennes* (CSCE, aujourd'hui OSCE) la *Charte de Paris*,¹ une déclaration officielle relative à la création d'un ordre pacifique en Europe après la réunification allemande et la fin de la confrontation Est-Ouest.

D'emblée la Charte déclarait solennellement: «Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sommes réunis à Paris à une époque de profonds changements et d'espérances historiques. L'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue. Nous déclarons que nos relations seront fondées désormais sur le respect et la coopération.

L'Europe se libère de l'héritage du passé. Le courage des hommes et des femmes, la puissance de la volonté des peuples et la force des idées de l'Acte final de Helsinki ont ouvert une ère nouvelle de démocratie, de paix et d'unité en Europe.

Il nous appartient aujourd'hui de réaliser les espérances et les attentes que nos peuples ont nourries pendant des décennies: un engagement indéfectible en faveur de la démocratie fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales; la prospérité par la liberté économique et par la justice sociale; et une sécurité égale pour tous nos pays.»

En 1990 on a dit:

pas d'élargissement de l'OTAN à l'Est

Dans le cadre des négociations relatives à la réunification allemande – fait attesté depuis, grâce entre autres à la déclassification de nombreux documents (cf. *Spiegel*, n° 48 du 23/11/09) – les dirigeants soviétiques de l'époque ont reçu plusieurs fois l'assurance qu'on n'élargirait pas l'OTAN à l'Est.

L'un des principaux soutiens apportés à une solution pacifique européenne incluant la Russie est venu du Ministre allemand des Affaires étrangères alors en poste, *Hans-Dietrich Genscher* (FDP). Au milieu des années 90 Genscher écrivait dans ses *Souvenirs* qu'en 1990 il lui était apparu nécessaire «de barrer la route à une confrontation militaire également par le biais de structures coopératives, les oppositions politiques s'effaçant progressivement. On devait résolument s'engager dans la voie d'un ordre pacifique pour toute l'Europe.»²

Mais *Condoleezza Rice*, alors collaboratrice au *Conseil de sécurité nationale* de l'administration états-unienne et future secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Président belliciste *George W. Bush*, avait dès le milieu des années 90 critiqué cette attitude dans son ouvrage «*Sternstunde der Diplomatie*»³ et raconté, non sans fierté, comment les USA avaient imposé leur position contre celle de Genscher.

Et de fait: les administrations états-uniennes n'ont tenu aucun compte de la volonté des peuples après 1990. Après l'effondrement de l'Union soviétique leur seul but a été de faire des USA «la» puissance hégémonique. Non seulement on n'a nullement aidé les citoyens russes à édifier une démocratie, mais la Russie fut soumise à une «Stratégie de choc» (*Naomi Klein*) qui la livra au capitalisme sauvage, saigna son économie à blanc et la mit à l'agonie.

C'est en 1997 que *Zbigniew Brzezinski*, ex-conseiller à la Sécurité de l'administra-

Relations amicales

«Maintenant qu'une ère nouvelle s'ouvre en Europe, nous sommes résolus à développer et renforcer les relations amicales et la coopération entre les Etats d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, et à promouvoir l'amitié entre nos peuples. [...]

Conformément à nos obligations aux termes de la Charte des Nations Unies et à nos engagements en vertu de l'Acte final de Helsinki, nous réitérons notre détermination à nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ou à agir de toute autre manière incompatible avec les principes ou les buts de ces documents. Nous rappelons que le non-respect des obligations contractées aux termes de la Charte des Nations Unies constitue une violation du droit international.

Nous réaffirmons notre engagement à régler les différends par des moyens pacifiques. Nous décidons de mettre au point des mécanismes de prévention et de résolution des conflits entre les Etats participants.

Au moment où prend fin la division de l'Europe, nous nous efforçons de donner une qualité nouvelle à nos relations en matière de sécurité, tout en respectant pleinement la liberté de choix de chacun dans ce domaine. La sécurité est indivisible et la sécurité de chaque Etat participant est liée de manière indissociable à celle de tous les autres. En conséquence, nous nous engageons à

coopérer pour renforcer la confiance et la sécurité entre nous et pour promouvoir la limitation des armements et le désarmement. [...]

Nos relations reposeront sur notre adhésion commune aux valeurs démocratiques, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Nous sommes convaincus que les progrès de la démocratie, ainsi que le respect et l'exercice effectif des droits de l'homme, sont indispensables au renforcement de la paix et de la sécurité entre nos Etats. Nous réaffirmons l'égalité de droits des peuples et leur droit à l'autodétermination conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international dans ce domaine, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats.

Nous sommes résolus à intensifier les consultations politiques et à élargir la coopération pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, environnementaux, culturels et humanitaires. Cette résolution commune et notre interdépendance croissante contribueront à vaincre la méfiance de plusieurs décennies, à accroître la stabilité et à bâtir une Europe unie.

Nous voulons que l'Europe soit une source de paix, ouverte au dialogue et à la coopération avec les autres pays, favorable aux échanges et engagée dans la recherche de réponses communes aux défis du futur.»

Extrait de la «Charte de Paris», adoptée le 21 novembre 1990

tion états-unienne publia son livre «Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde» (Editions Pluriel).

Le plan de Brzezinski: La Russie doit se plier aux exigences de l'Occident

Il est intéressant de noter que la préface de la version originale en anglais est de Genscher, qui se garde de toute critique sur son contenu, mais précise que «la stabilité du continent eurasienn nécessite d'y impliquer la Russie et ne peut être atteinte sans ce pays, et en tout cas pas contre lui.»

Mais Brzezinski, lui, exigeait de la Russie qu'elle s'adapte à une Europe transatlantique, une «Europe de l'OTAN et de l'UE élargies» – autrement dit, une configuration géopolitique exclue par les accords de 1990 – et abandonne toute prétention à l'autonomie. Il alla même jusqu'à proposer de diviser la Russie en trois parties: une vague fédération russe «composée d'une Russie d'Europe, d'une République de Sibérie et d'une République d'Extrême-Orient.»

Il a fallu attendre l'arrivée à la présidence de *Vladimir Poutine* pour que la Russie retrouve autonomie et confiance en elle. Elle participa alors à la formation de nouvelles alliances telles que l'OCS (*Organisation de coopération de Shanghai*) ou le BRIC (où se retrouvent le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine) destinées à contrer le déséquilibre dans les relations internationales.

20 ans après l'effondrement du bloc de l'Est, il s'avère que les USA et ses alliés les plus proches se sont embourbés dans deux guerres coûteuses qui durent depuis déjà plusieurs années et qu'une crise financière mondiale est en train d'ôter aux deux puissances dominantes, la Grande-Bretagne et les USA, leur rôle de centres économiques mondiaux.

Le *Spiegel-Online* titrait, le 9 décembre dernier: «Une extrême faiblesse éco-

nomique. La Grande-Bretagne se réduit à une puissance secondaire.» et «Les USA: l'épuisement de l'Empire».⁴ Le Président des Etats-Unis, *Barack Obama*, dut avouer dans son discours du 1^{er} décembre devant les cadets de West Point que les USA se trouvaient actuellement face à un dilemme politique et révéler les graves contradictions de la politique états-unienne, prise entre la menace d'un effondrement intérieur et ses efforts persistants en direction de l'hégémonie mondiale.

Le fantasme de la superpuissance unique a fait long feu

A l'heure actuelle personne ne peut dire avec certitude quelle politique les USA mèneront dans les années qui viennent. La voie qu'ils choisiront dépendra aussi de la disposition de l'administration US à accepter la situation dans le monde actuel telle qu'elle est réellement ou au contraire à prêter une oreille complaisante à Brzezinski et à son dangereux concept de la «Seconde chance».⁵ Il ne faut pas oublier les paroles prononcées par la Secrétaire d'Etat états-unienne aux Affaires étrangères, *Hillary Clinton*, lors de son audition par le Sénat américain avant sa prise de fonctions: «Nous devons mettre en œuvre tout ce que l'on désigne par «Smart Power»: tout l'arsenal de moyens diplomatiques, économiques, militaires, politiques, juridiques et culturels dont nous disposons.»⁶ La Russie est elle-même au courant de cette situation et cherche avec énergie à améliorer sa structure économique – ce qui lui assurerait également une survie autonome – et pare à toute éventualité en renforçant et modernisant ses moyens militaires.

Il est très vraisemblable – si l'évolution actuelle se poursuit – que la domination économique de l'Empire anglo-saxon touche à sa fin. Les «nouvelles locomotives économiques» selon une analyse de la

Deutsche Welle datant déjà du 28 août se raient plutôt le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, en abrégé BRIC. Et en fin d'année la radio *Deutschlandfunk* annonçait que l'économie européenne s'orientait de plus en plus vers ces partenaires, car elle n'attend plus grand-chose des USA ou de la Grande-Bretagne.

C'est dans cette atmosphère politique que le Président russe a proposé un projet d'«*Accord européen sur la sécurité*»

A l'OSCE les réactions ne sont pas unanimes. Le Premier ministre grec, *Papandreou*, a appuyé ce projet lors de la séance de l'OSCE à Athènes, le 1^{er} décembre dernier. «Il faut surmonter notre méfiance en développant notre coopération et en renforçant notre solidarité.» (d'après le «*Handelsblatt*» du 2/12/09). De même le ministre d'Etat allemand aux Affaires étrangères, *Werner Hoyer* (FDP) a salué dans son discours devant l'Assemblée de l'OSCE les efforts de la Russie: «Ce projet mérite un examen approfondi.»

Bien des choses dépendront de l'attitude européenne. Si l'Union européenne s'obstine à demeurer une «agence au service des intérêts états-uniens» (*John Laughland*, cf. *Horizons et débats* n° 50/51 du 4/1/10), elle ira à l'encontre des intérêts mêmes de l'Europe. Une aggravation des conflits russo-américains, que ce soit dans les contrées riches en sources d'énergie d'Asie centrale ou autour de la Caspienne, voire en Europe même, ne peut pas être dans l'intérêt de l'Europe. L'Europe serait bien inspirée d'abandonner les schémas de la Guerre froide et de ne pas poursuivre dans l'opinion son offensive contre la Russie. Elle peut choisir un autre rôle: celui d'une puissance qui s'opposerait avec efficacité aux nouveaux projets impérialistes états-uniens et jouerait le médiateur entre l'Est et l'Ouest, entretenant des relations réalistes avec les USA et la Russie sur la base de la sécurité commune.

La possibilité de mener une politique indépendante s'offre à l'Europe

La possibilité de mener une politique indépendante s'offre à l'Europe. L'ordre de l'après-guerre, dominé par les USA – qui ne recouvre pas seulement la Guerre froide, mais aussi l'aggrégation supranationale forcée d'Etats européens – est en bout de course. Comme le montre *Peter Scholl-Latour* dans son dernier ouvrage⁷, le Deuxième monde et le Tiers-Monde ne sont pas les seuls à reconnaître l'erreur historique qu'a été et demeure aux plans politique, économique et social l'«American way» suivi au XX^e siècle. Les peuples européens eux aussi commencent à s'en apercevoir et aspirent à plus de liberté. Mais dans quels domaines faut-il commencer pour aller vers plus d'autonomie européenne? N'est-ce pas dans ceux où la soumission aux exigences états-uniennes menace de détruire des valeurs européennes, voire humaines, fondamentales, qu'elle a parfois déjà minées? Et là il faut repenser les choses dans tous les domaines: depuis l'éducation de nos enfants jusqu'à la paix en Europe et dans le monde. ●

¹ On trouve la version originale en français sur le site www.osce.org/documents/mcs/1990/11/4045_fr.pdf

² Hans Dietrich Genscher, *Erinnerungen* (Souvenirs) 1995, page 172

³ Philip Zelikow, Condoleezza Rice. *Sternstunde der Diplomatie. Die deutsche Einheit und das Ende der Spaltung Europas*. (L'unité allemande et la fin de l'Europe des blocs) Berlin 1997

⁴ Voir l'intéressante analyse faite dès l'été 2008 par Hauke Ritzke «Die Welt als Schachbrett – Der neue Kalte Krieg des Obama-Beraters Zbigniew Brzezinski», (*L'échiquier mondial – La nouvelle guerre froide du conseiller d'Obama, Zbigniew Brzezinski*) texte intégral sur le site www.hintergrund.de

⁵ D'après le titre de son deuxième ouvrage de géostratégie, paru en 2007

⁶ Cité d'après Eva Gollinger, «Le «Smart Power» d'Obama», *junge Welt* du 29/12/09

⁷ Peter Scholl-Latour, *Die Angst des weissen Mannes, ein Abgesang*. (L'angoisse de l'homme blanc. Un chant du cygne) Berlin 2009

Esquisse d'un Traité de sécurité européen

Le 5 juin 2008 le Président russe a soumis (à l'Europe) une initiative visant à élaborer un traité de sécurité paneuropéen, dont l'axe consisterait – dans le contexte de la sécurité politique et militaire de la région euratlantique – à créer un espace commun sans démarcations afin de liquider une fois pour toutes l'héritage de la guerre froide. Dans cette optique Dimitri Medvedev a proposé de consacrer formellement l'impératif juridique du principe de droit international de la sécurité indivisible, en vertu duquel aucun Etat et aucune organisation internationale oeuvrant dans l'espace euratlantique n'a le droit de renforcer ses propres mesures de sécurité aux dépens des autres nations ou organisations.

En s'appuyant sur les aboutissants de discussions qui se sont déroulées l'an dernier en divers lieux, la Russie a préparé une esquisse d'un Traité de sécurité européen. Le Président russe a envoyé cette esquisse aux chefs d'Etat des pays concernés ainsi qu'aux Présidents des organisations internationales oeuvrant dans la région (OTAN, Union européenne, OTSC [Organisation du Traité de sécurité collective, dont le siège est à Moscou], CEI [Communauté des Etats indépendants] et OSCE). Dimitri Medvedev a bien précisé que la Russie est ouverte à toute proposition relative à l'objet de son initiative, qu'il espère une réaction positive de ses partenaires et l'ouverture d'une discussion de fond sur des éléments spécifiques du projet de Traité, dont nous reproduisons le texte ci-après.

Les parties en présence, dans l'espoir de promouvoir leurs relations dans un esprit d'amitié et de coopération dans le cadre du droit international,

- guidées par les principes contenus dans la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration sur les principes de droit international relatifs aux relations amicales et à la coopération entre les Etats en accord avec la Charte des Nations Unies (1970), les Accords d'Helsinki, la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (1975), la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des conflits internationaux et la Charte de Sécurité européenne de 1999,
- rappelant que l'emploi de la violence ou la menace de cet emploi, ainsi que toute autre atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un Etat quel qu'il soit est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies relatifs à leurs relations mutuelles ainsi qu'avec ceux qui régissent les relations internationales en général,
- reconnaissant et appuyant le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies, principal responsable du maintien de la paix mondiale et de la sécurité internationale,
- conscients de la nécessité d'unir nos efforts pour répondre de manière efficace aux défis et menaces dans un monde globalisé et interdépendant,
- avec l'intention de créer des mécanismes de coopération efficaces susceptibles d'être activés sans délai afin d'apporter une solution aux problèmes et divergences qui pourraient survenir, d'aborder les préoccupations de chacun et de réagir de façon appropriée aux défis et menaces qui surviendraient dans le domaine de la sécurité,

sommes convenus des points suivants:

Article 1

Conformément à cet accord, toutes les parties présentes s'engagent à coopérer sur la base d'une sécurité indivisible, égale pour tous et intégrale. Chaque mesure de sécurité prise par l'une des parties, individuellement ou en commun avec d'autres, y

compris dans le cadre d'une organisation internationale, d'une alliance militaire ou d'une coalition, doit être mise en œuvre dans le respect des intérêts sécuritaires de toutes les autres parties. Les parties agissent conformément à l'accord, pour mettre en œuvre ces principes et renforcer la sécurité mutuelle.

Article 2

1. Aucune des parties contractantes n'entreprendra d'opérations ou activités engageant de façon significative la sécurité d'une ou plusieurs autres parties, n'y participera ni ne les soutiendra.
2. Toute partie contractante, membre d'alliances militaires, de coalitions ou d'organisations s'efforcera d'assurer le respect par ces alliances, coalitions ou organisations des principes de droit international relatifs aux relations amicales et à la coopération entre les Etats contenus dans la Charte des Nations Unies, en conformité avec les Accords d'Helsinki, la Charte de Sécurité européenne et autres documents acceptés par la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, et qui sont également exposés dans l'article 1 de ce Traité et de veiller à ce que les décisions prises dans le cadre de ces alliances, coalitions ou organisations n'aient pas d'influence notoire sur la sécurité d'une ou plusieurs autres parties.
3. Aucune partie contractante n'autorisera à utiliser son territoire ni n'utilisera celui d'une autre partie pour préparer ou exécuter une attaque armée contre l'une ou plusieurs des autres parties ou pour toute opération qui porterait une atteinte notoire à la sécurité d'une ou plusieurs autres parties.

Article 3

1. Toute partie contractante a le droit de demander à une autre partie, par voie diplomatique ou par l'intermédiaire du dépositaire, de leur fournir des informations sur toute mesure législative, administrative ou d'ordre organisationnel importante qui selon elle pourrait affecter sa sécurité.
2. Conformément au paragraphe 1 de cet article, les parties informent le dépositaire de toute demande et des réponses qui lui ont été données. Celui-ci en informe à son tour les autres parties.
3. Rien dans cet article n'interdit aux parties de recourir à toute mesure susceptible de garantir dans leurs relations transparence et confiance mutuelle.

Article 4

Le mécanisme suivant est destiné à aborder des questions en relation avec la substance de ce Traité et à régler les différends et divergences qui pourraient apparaître au sujet de son interprétation ou de son application:

- a) Consultations entre les parties,
- b) Négociation entre les parties,
- c) Conférence extraordinaire des parties.

Article 5

1. Si l'une des parties contractantes estime qu'une ou plusieurs autres parties viole(nt) le Traité ou menace(nt) de le faire – ou souhaite débattre avec une ou plusieurs autres parties d'une question en rapport avec la substance de l'accord et qui doit selon elle être soumise à examen – elle peut demander des consultations avec la ou les parties qui selon elle pourraient être intéressées. La partie en question informe de ces demandes le dépositaire qui en informe à son tour les autres parties.
2. Ces consultations ont lieu dès que possible, mais [...] jours au plus tard après la réception de la requête par les parties dé-

terminantes, sauf si la requête prévoit une date ultérieure.

3. Chaque partie qui n'est pas invitée à ces consultations a le droit d'y assister de sa propre initiative.

Article 6

1. Chaque participant à une consultation prévue à l'article 5 de ce Traité a le droit de proposer au dépositaire de convoquer comme suite à cette consultation une Conférence des parties pour débattre de la question qui en a fait l'objet.
2. Le dépositaire convoque la Conférence des parties, à condition que la proposition en question soit acceptée [...] jours après réception de la requête par au moins (2) parties contractantes.
3. La Conférence des parties a valeur juridique si au moins les deux tiers des parties y prennent part. Ses décisions sont prises au consensus et sont contraignantes.
4. La Conférence des parties fixe elle-même les règles de procédure qu'elle suivra.

Article 7

1. Une agression ou menace d'agression armée contre l'une des parties contractantes entraîne l'application immédiate des mesures prévues à l'article 8 (1) de cet accord.
2. Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 8 de cet accord, toute partie contractante est en droit de considérer toute agression armée contre une autre partie comme une agression armée contre elle-même. Elle peut exercer son droit – conformément au droit à se défendre prévu à l'article 1 de la Charte des Nations Unies et sous réserve de leur approbation – d'apporter le soutien nécessaire, y compris militaire, à la partie agressée, en attendant des mesures onusiennes visant à maintenir la paix mondiale et la sécurité internationale. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit être informé sans délai des mesures prises par les parties contractantes en vertu du droit à assurer leur propre défense.

Article 8

1. Dans les cas prévus à l'article 7 la partie agressée ou menacée d'agression armée informe le dépositaire qui convoque sans délai une Conférence extraordinaire, pour décider des mesures collectives à mettre en œuvre.
2. Si la partie exposée à l'agression n'est pas en mesure d'en informer le dépositaire, toute autre partie a le droit de demander au dépositaire de convoquer une Conférence extraordinaire; dans ce cas c'est la procédure prévue à l'article 1 qui s'applique.
3. La Conférence extraordinaire a le droit d'inviter des Etats tiers, des organisations internationales ou toute autre partie concernée.
4. La Conférence extraordinaire a valeur juridique si au moins les quatre cinquièmes des parties y prennent part. Ses décisions sont prises à l'unanimité et sont contraignantes. Si l'une des parties contractantes agresse ou menace d'agresser militairement une autre partie, sa voix n'est pas prise en compte lors du vote d'une décision.

La Conférence extraordinaire fixe elle-même les procédures qu'elle suivra.

Article 9

1. Le Conseil de sécurité de l'ONU reste le principal responsable du maintien de la paix mondiale et de la sécurité internationale. De même les droits et devoirs des parties contractantes telles que définies par la Charte des Nations Unies ne sont en rien modifiées par ce Traité, qui

ne doit pas être considéré comme une tentative d'empiéter sur leurs prérogatives.

2. Les parties contractantes confirment que leurs engagements conformes aux traités internationaux dans le domaine de la sécurité et en vigueur au moment de la signature ne sont pas incompatibles avec ce traité.
3. Les parties contractantes ne prennent pas d'engagements internationaux incompatibles avec le traité.
4. Ce traité ne porte pas atteinte au droit de l'une des parties à la neutralité.

Article 10

Cet accord sera proposé de [...] à [...] à la signature de tous les pays de l'espace euratlantique et eurasiatique entre Vancouver et Vladivostok, ainsi que des organisations internationales suivantes: l'Union européenne, l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe, l'Organisation du traité de sécurité collective, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et la Communauté des Etats indépendants.

Article 11

1. Cet accord nécessite sa ratification par les Etats signataires et l'approbation ou l'acceptation des organisations internationales signataires. Il devra en être donné communication au gouvernement [...] qui fera office de dépositaire.
2. En communiquant son approbation ou son acceptation de ce Traité, une organisation internationale engage la totalité de son domaine de compétence relatif aux questions visées par lui. Elle informera le dépositaire de toute modification correspondante dans son domaine de compétence.
3. Les Etats mentionnés à l'article 10 et qui n'ont pas signé ce traité avant l'expiration du délai prévu peuvent y adhérer en en faisant la demande au dépositaire.

Article 12

Le traité entrera en vigueur après réception par le dépositaire de la vingt-cinquième communication prévue à l'article 11.

Pour chaque Etat ou organisation internationale qui ratifie, accepte ou approuve ce traité ainsi que pour tout Etat qui y adhère après la vingt-cinquième ratification, approbation ou acceptation, l'entrée en vigueur est fixée au dixième jour qui suit la réception par le dépositaire de la communication correspondante.

Article 13

Tout Etat ou organisation internationale peut adhérer à ce Traité après son entrée en vigueur sous réserve de l'accord de toutes les parties contractantes, en en faisant la demande auprès du dépositaire.

Pour tout Etat ou organisation qui y adhérerait, le Traité entre en vigueur 180 jours après le dépôt de la demande d'adhésion auprès du dépositaire, si durant ce délai aucun partie contractante ne lui a fait connaître d'objections à cette adhésion.

Article 14

Toute partie a le droit de se retirer du Traité si elle estime que des circonstances extraordinaires en relation avec la substance du Traité mettent en péril ses intérêts supérieurs. La partie qui souhaite se retirer communique ses intentions au dépositaire au moins [...] jours avant la date de retrait prévue. Cette communication comporte une description desdites circonstances extraordinaires qui selon elle mettent en péril ses intérêts supérieurs.

Si tu veux construire la paix, protège la création

Extraits du Message de sa Sainteté Benoît XVI
pour la célébration de la Journée mondiale de la paix du 1^{er} janvier 2010

Au début de cette nouvelle année, je désire adresser mes vœux de paix les plus fervents à toutes les communautés chrétiennes, aux responsables des Nations, aux hommes et aux femmes de bonne volonté du monde entier. J'ai choisi comme thème pour cette 43^e Journée mondiale de la paix: *Si tu veux construire la paix, protège la création.* [...]

Si, en effet, à cause de la cruauté de l'homme envers l'homme, nombreuses sont les menaces qui mettent en péril la paix et le développement intégral authentique de l'homme – guerres, conflits internationaux et régionaux, actes terroristes et violations des droits de l'homme – les menaces engendrées par le manque d'attention – voire même par les abus – vis-à-vis de la terre et des biens naturels, qui sont un don de Dieu, ne sont pas moins préoccupantes. [...]

Dans l'Encyclique *Caritas in veritate*, j'ai souligné que le développement humain intégral est étroitement lié aux devoirs qui découlent du rapport de l'homme avec l'environnement naturel, considéré comme un don de Dieu fait à tous, dont l'exploitation comporte une commune responsabilité à l'égard de l'humanité tout entière, en particulier envers les pauvres et les générations à venir. [...]

Comment demeurer indifférents face aux problématiques qui découlent de phénomènes tels que les changements climatiques, la désertification, la dégradation et la perte de productivité de vastes surfaces agricoles, la pollution des fleuves et des nappes phréatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, l'augmentation des phénomènes naturels extrêmes, le déboisement des zones équatoriales et tropicales? Comment négliger le phénomène grandissant de ce qu'on appelle les «réfugiés de l'environnement»: ces personnes qui, à cause de la dégradation de l'environnement où elles vivent, doivent l'abandonner – souvent en même temps que leurs biens – pour affronter les dangers et les inconnues d'un déplacement forcé? Comment ne pas réagir face aux conflits réels et potentiels liés à l'accès aux ressources naturelles? Toutes ces questions ont un profond impact sur l'exercice des droits humains, comme par exemple



«L'usage des ressources naturelles devrait être tel que les avantages immédiats ne comportent pas de conséquences négatives pour les êtres vivants, humains et autres, présents et futurs.» Pompe à eau potable de Helvetas au Mozambique. (photo Helvetas/Sandra Künzle)

le droit à la vie, à l'alimentation, à la santé, au développement.

Toutefois, il faut considérer que la crise écologique ne peut être appréhendée séparément des questions qui s'y rattachent, étant profondément liée au concept même de développement et à la vision de l'homme et de ses relations avec ses semblables et avec la création. Il est donc sage d'opérer une révision profonde et perspicace du modèle de développement, et de réfléchir également sur le sens de l'économie et de ses objectifs, pour en corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres. L'état de santé écologique de la planète l'exige; la crise culturelle et morale

de l'homme le requiert aussi et plus encore, crise dont les symptômes sont évidents depuis un certain temps partout dans le monde. L'humanité a besoin d'un profond renouvellement culturel; elle a besoin de redécouvrir les valeurs qui constituent le fondement solide sur lequel on peut bâtir un avenir meilleur pour tous. Les situations de crise qu'elle traverse actuellement – de nature économique, alimentaire, environnementale ou sociale – sont, au fond, aussi des crises morales liées les unes aux autres. Elles obligent à repenser le cheminement commun des hommes. Elles contraignent, en particulier, à adopter une manière de vivre basée sur la sobriété et la solidarité, avec de nouvelles règles et des for-

mes d'engagement s'appuyant avec confiance et avec courage sur les expériences positives faites et rejetant avec décision celles qui sont négatives. Ainsi seulement, la crise actuelle devient-elle une occasion de discernement et de nouvelle planification. [...]

L'être humain s'est laissé dominer par l'égoïsme, en perdant le sens du mandat divin, et dans sa relation avec la création, il s'est comporté comme un exploiteur, voulant exercer sur elle une domination absolue. Toutefois, la véritable signification du commandement premier de Dieu, bien mis en évidence dans le *Livre de la Genèse*, ne consistait pas en une simple attribution d'autorité, mais plutôt en un appel à la responsabilité. Du reste, la sagesse des anciens reconnaissait que la nature est à notre disposition, non pas comme «un tas de choses répandues au hasard», alors que la Révélation biblique nous a fait comprendre que la nature est un don du Créateur, qui en a indiqué les lois intrinsèques, afin que l'homme puisse en tirer les orientations nécessaires pour «la garder et la cultiver» (cf. *Gn 2, 15*). [...]

Malheureusement, on doit constater qu'une multitude de personnes, dans divers pays et régions de la planète, connaissent des difficultés toujours plus grandes à cause de la négligence ou du refus de beaucoup de veiller de façon responsable sur l'environnement. Le Concile œcuménique Vatican II a rappelé que «Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples». L'héritage de la création appartient donc à l'humanité tout entière. Par contre, le rythme actuel d'exploitation met sérieusement en danger la disponibilité de certaines ressources naturelles non seulement pour la génération présente, mais surtout pour les générations futures. Il n'est pas difficile dès lors de constater que la dégradation de l'environnement est souvent le résultat du manque de projets politiques à long terme ou de la poursuite d'intérêts économiques aveugles, qui se transforment, malheureusement, en une sérieuse menace envers la création. Pour contrer ce phénomène, en s'appuyant sur le fait que «toute décision économique a une conséquence de caractère moral», il est aussi nécessaire que l'activité économique respecte davantage l'environnement. Quand on utilise des ressources naturelles, il faut se préoccuper de leur sauvegarde, en en prévoyant aussi les coûts – en



«La mise en place d'une solidarité intergénérationnelle loyale semble en effet urgente. Les coûts découlant de l'usage des ressources environnementales communes ne peuvent être à la charge des générations futures: «Héritiers des générations passées et bénéficiaires du travail de nos contemporains, nous avons des obligations envers tous, et nous ne pouvons nous désintéresser de ceux qui viendront agrandir après nous le cercle de la famille humaine.» (photo caro)

«Si tu veux construire la paix ...»

suite de la page 6

termes environnementaux et sociaux –, qui sont à évaluer comme un aspect essentiel des coûts mêmes de l'activité économique. Il revient à la communauté internationale et aux gouvernements de chaque pays de donner de justes indications pour s'opposer de manière efficace aux modes d'exploitation de l'environnement qui lui sont nuisibles. Pour protéger l'environnement, pour sauvegarder les ressources et le climat, il convient, d'une part, d'agir dans le respect de normes bien définies, également du point de vue juridique et économique, et, d'autre part, de tenir compte de la solidarité due à ceux qui habitent les régions les plus pauvres de la terre et aux générations futures.

La mise en place d'une solidarité inter-générationnelle loyale semble en effet urgente. Les coûts découlant de l'usage des ressources environnementales communes ne peuvent être à la charge des générations futures: «Héritiers des générations passées et bénéficiaires du travail de nos contemporains, nous avons des obligations envers tous, et nous ne pouvons nous désintéresser de ceux qui viendront agrandir après nous le cercle de la famille humaine. La solidarité universelle qui est un fait, et un bénéfice pour nous, est aussi un devoir. Il s'agit d'une responsabilité que les générations présentes ont envers les générations à venir, une responsabilité qui appartient aussi aux Etats individuellement et à la Communauté internationale». L'usage des ressources naturelles devrait être tel que les avantages immédiats ne comportent pas de conséquences négatives pour les êtres vivants, humains et autres, présents et futurs; que la sauvegarde de la propriété privée ne fasse pas obstacle à la destination universelle des biens; que l'intervention de l'homme ne compromette pas la fécondité de la terre, pour le bien d'aujourd'hui et celui de demain. Au-delà d'une loyale solidarité intergénérationnelle, l'urgence nécessite morale d'une solidarité intra-générationnelle renouvelée doit être réaffirmée, spécialement dans les relations entre les pays en voie de développement et les pays hautement industrialisés: «La communauté internationale a le devoir impératif de trouver les voies institutionnelles pour réglementer l'exploitation des ressources non renouvelables, en accord avec les pays pauvres, afin de planifier ensemble l'avenir». La crise écologique montre l'urgence d'une solidarité qui se déploie dans l'espace et le temps. Il est en effet important de reconnaître, parmi les causes de la crise écologique actuelle, la responsabilité historique des pays industrialisés. Les pays moins développés, et en particulier les pays émergents, ne sont pas toutefois exonérés de leur propre responsabilité par rapport à la création, parce que tous ont le devoir d'adopter graduellement des mesures et des politiques environnementales efficaces. Ceci pourrait se réaliser plus facilement s'il y avait des calculs moins intéressés dans l'assistance, dans la transmission des connaissances et l'utili-



«L'humanité a besoin d'un profond renouvellement culturel; elle a besoin de redécouvrir les valeurs qui constituent le fondement solide sur lequel bâtir un avenir meilleur pour tous. Les situations de crise qu'elle traverse actuellement – de nature économique, alimentaire, environnementale ou sociale – sont, au fond, aussi des crises morales liées les unes aux autres. Elles obligent à repenser le cheminement commun des hommes. Elles contraignent, en particulier, à adopter une manière de vivre basée sur la sobriété et la solidarité, avec de nouvelles règles et des formes d'engagement s'appuyant avec confiance et avec courage sur les expériences positives faites et rejetant avec décision celles qui sont négatives.» (photo haro)

sation de technologies plus respectueuses de l'environnement. [...]

Nombreux sont aujourd'hui les possibilités scientifiques et les chemins d'innovation potentiels, grâce auxquels il serait possible de fournir des solutions satisfaisantes et harmonieuses à la relation de l'homme avec l'environnement. Par exemple, il faut encourager les recherches orientées vers la découverte de procédés plus efficaces pour utiliser les grandes potentialités de l'énergie solaire. Une attention soutenue doit également être portée au problème désormais planétaire de l'eau et à l'ensemble du système hydrogéologique, dont le cycle revêt une importance primordiale pour la vie sur la terre et dont la stabilité risque d'être fortement menacée par les changements climatiques. De même, des stratégies ajustées de développement rural, centrées sur les petits cultivateurs et sur leurs familles, doivent être explorées, de même il faut aussi préparer des politiques appropriées pour la gestion des forêts, pour l'élimination des déchets, pour la valorisation des synergies existantes entre l'opposition aux changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. [...]

Il est nécessaire, enfin, de sortir de la logique de la seule consommation pour promouvoir des formes de production agricole et industrielle respectueuses de l'ordre de la création et satisfaisantes pour les besoins essentiels de tous. La question écologique ne doit pas être affrontée seulement en raison des perspectives effrayantes que la dégradation environnementale dessine à l'horizon; c'est la recherche d'une authentique solidarité à l'échelle mondiale, inspirée par les valeurs de la charité, de la justice et du bien commun, qui doit surtout la motiver. [...]

Il apparaît toujours plus clairement que le thème de la dégradation environnementale met en cause les comportements de chacun de nous, les styles de vie et les modèles de consommation et de production actuellement dominants, souvent indéfendables du point de vue social, environnemental et même économique. Un changement effectif de mentalité qui pousse chacun à adopter de nouveaux styles de vie, selon lesquels «les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune», devient désormais indispensable. On doit toujours plus éduquer à construire la paix à partir de choix de grande envergure au niveau personnel, familial, communautaire et politique. Nous sommes tous responsables de la

protection et du soin de la création. Cette responsabilité ne connaît pas de frontières. Selon le principe de subsidiarité, il est important que chacun s'engage à son propre niveau, travaillant afin que soit dépassée la suprématie des intérêts particuliers. Un rôle de sensibilisation et de formation incombe en particulier aux divers sujets de la société civile et aux Organisations non-gouvernementales, qui se dépensent avec détermination et générosité à l'expansion d'une responsabilité écologique, qui devrait être toujours plus attachée au respect de «l'écologie humaine». Il faut, en outre, rappeler la responsabilité des médias dans ce domaine en proposant des modèles positifs dont on puisse s'inspirer. S'occuper de l'environnement demande donc une vision large et globale du monde; un effort commun et responsable pour passer d'une logique centrée sur l'intérêt nationaliste égoïste à une vision qui embrasse toujours les besoins de tous les peuples. On ne peut rester indifférents à ce qui arrive autour de nous, parce que la détérioration de n'importe quelle partie de la planète retomberait sur tous. Les relations entre les personnes, les groupes sociaux et les Etats, comme entre l'homme et l'environnement, sont appelées à prendre le style du respect et de la «charité dans la vérité». Dans ce vaste contexte, il est plus que jamais souhaitable que les efforts de la communauté internationale visant à obtenir un désarmement progressif et un monde privé d'armes nucléaires – dont la seule présence menace la vie de la planète et le processus de développement intégral de l'humanité actuelle et future – se concrétisent et trouvent un consensus.

L'Eglise a une responsabilité vis-à-vis de la création et elle pense qu'elle doit l'exercer également dans le domaine public, pour défendre la terre, l'eau et l'air, dons du Dieu Créateur à tous, et, avant tout, pour protéger l'homme du danger de sa propre destruction. La dégradation de la nature est, en effet, étroitement liée à la culture qui façonne la communauté humaine, c'est pourquoi «quand l'écologie humaine est respectée dans la société, l'écologie proprement dite en tire aussi avantage». On ne peut exiger des jeunes qu'ils respectent l'environnement, si on ne les aide pas, en famille et dans la société, à se respecter eux-mêmes: le livre de la nature est unique, aussi bien à propos de l'environnement que de l'éthique personnelle, familiale et sociale. Les devoirs vis-à-vis de l'environnement découlent des devoirs vis-à-vis de la personne considérée en elle-même, et en relation avec les autres. J'encourage donc volontiers l'éducation à une

responsabilité écologique, [...] qui préserve une authentique «écologie humaine», et affirme ensuite avec une conviction renouvelée l'inviolabilité de la vie humaine à toutes ses étapes et quelle que soit sa condition, la dignité de la personne et la mission irremplaçable de la famille, au sein de laquelle on est éduqué à l'amour envers le prochain et au respect de la nature. Il faut sauvegarder le patrimoine humain de la société. Ce patrimoine de valeurs a son origine et est inscrit dans la loi morale naturelle, qui est à la base du respect de la personne humaine et de la création.

Enfin, un fait hautement significatif à ne pas oublier est que beaucoup trouvent la tranquillité et la paix, se sentent renouvelés et fortifiés, lorsqu'ils sont en contact étroit avec la beauté et l'harmonie de la nature. Il existe donc une sorte de réciprocité: si nous prenons soin de la création, nous constatons que Dieu, par l'intermédiaire de la création, prend soin de nous. Par ailleurs, une conception correcte de la relation de l'homme avec l'environnement ne conduit pas à absolutiser la nature ni à la considérer comme plus importante que la personne elle-même. Si le Magistère de l'Eglise exprime sa perplexité face à une conception de l'environnement qui s'inspire de l'éco-centrisme et du bio-centrisme, il le fait parce que cette conception élimine la différence ontologique et axiologique qui existe entre la personne humaine et les autres êtres vivants. [...]

L'Eglise invite au contraire à aborder la question de façon équilibrée, dans le respect de la «grammaire» que le Créateur a inscrite dans son œuvre, en confiant à l'homme le rôle de gardien et d'administrateur responsable de la création, rôle dont il ne doit certes pas abuser, mais auquel il ne peut se dérober. En effet, la position contraire qui absolutise la technique et le pouvoir humain, finit par être aussi une grave atteinte non seulement à la nature, mais encore à la dignité humaine elle-même. [...]

Toute personne a donc le devoir de protéger l'environnement naturel pour construire un monde pacifique. C'est là un défi urgent à relever par un engagement commun renouvelé. C'est aussi une opportunité providentielle pour offrir aux nouvelles générations la perspective d'un avenir meilleur pour tous. Que les responsables des nations et tous ceux qui, à tous les niveaux, prennent à cœur les destinées de l'humanité en soient conscients: la sauvegarde de la création et la réalisation de la paix sont des réalités étroitement liées entre elles!

© Copyright 2009 – Libreria Editrice Vaticana

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur

Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef

Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration

Case postale 729, CH-8044 Zurich

Tél. +41 44 350 65 50

Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch

Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie

Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.- frs/ 108.- €

ISSN 1662 - 4599

© 2010 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Le droit à l'autodétermination

Une petite commune montagnarde veut rester autonome

Interview d'Andrea Nold, président de la commune de Conters, dans le Prättigau (Grisons)



Andrea Nold, président de commune. (photo rc)

rc. Le 11 décembre 2009, la question de la fusion avec d'autres communes a été traitée au Conseil communal de Conters et le résultat a été étonnamment courageux: Les électeurs présents sont tombés d'accord sur le fait qu'une fusion n'était pas nécessaire et qu'ils voulaient rester autonomes le plus longtemps possible. Nous avons interrogé Andrea Nold, président de cette commune, sur les raisons de cette décision. Il est venu, il y a 23 ans, habiter la commune, afin de vivre dans un petit village autonome dont les structures permettent de mieux participer. Depuis quatre ans il est président du Conseil communal et, comme les autres membres, il n'appartient à aucun parti.

Conters, avec ses 235 habitants, est un village de montagne typique qui, comme dans beaucoup de vallées des Grisons, s'est transformé au siècle passé: cette commune payenne est devenue une commune résidentielle qui jouit d'une bonne qualité de vie. Au début du siècle passé, Conters a acheté aux enchères l'alpage de Parsenn. Jusqu'aux années 1970, la commune n'a pas perçu d'impôts, surtout grâce à l'exploitation des forêts. Mais comme elle a raté le moment favorable pour introduire des impôts, elle a eu des difficultés financières et ce n'est qu'au cours des années 1990 que les finances ont été assainies, notamment grâce au soutien des communes jumelées d'Embrach et de Russikon.

Aujourd'hui, Conters, avec une légère augmentation du nombre d'habitants, a une école primaire à journée continue, une crèche privée, un restaurant dans le village et trois sur le domaine skiable; elle est devenue une commune vivante et attractive qui envisage l'avenir avec optimisme. Cela aussi grâce à une bonne situation financière, avec un taux d'imposition de 70% de l'impôt cantonal de base que permettent notamment la redevance hydraulique et les revenus des contrats de superficie avantageux conclus avec les téléphériques de Parsenn.

Horizons et débats: Lors de l'assemblée communale de Conters du 11 décembre 2009, la question de la fusion de la commune a été débattue. Quelle en était la raison?

Andrea Nold: Dans le canton des Grisons, comme partout ailleurs, il est beaucoup question d'assainissement structurel politique. Aussi le canton encourage-t-il les fusions de communes par d'importantes aides financières uniques et des conseils. De plus, il y a la pression exercée par un projet d'initiative socialiste «50 communes, c'est assez». (Aux Grisons, il y a presque 200 communes). Je ne comprends pas qu'un parti puisse s'engager en faveur d'une réforme qui vise finalement à démanteler la démocratie. Pour moi, la démocratie, c'est que les citoyens expriment leur volonté et que le pouvoir politique applique les décisions prises. Deux conceptions s'opposent: une structure qui permet aux citoyens le plus de participation possible et une autre où l'on impose les choses d'en haut. On ne pèse pas le pour et le contre à différents niveaux. C'est de cela que nous avons débattu ouvertement au Conseil communal et maintenant nous savons ce que pensent les citoyens. Cela nous permet de prendre clairement position dans les discussions avec les communes environnantes et le Canton. C'est d'autant plus important qu'il y ait dans notre vallée plusieurs projets de fusion.



Conters, village du Prättigau. «La petite structure permet aux habitants de s'investir et d'organiser eux-mêmes leur patrie politique, leur espace de vie, afin d'en préserver la qualité.» (photo rc)

Les partisans des fusions prétendent qu'on ne trouve pas de citoyens pour assumer les fonctions politiques et les charges administratives bénévoles. Qu'en est-il dans votre commune?

Nous n'avons en général aucun problème pour pourvoir les charges politiques de manière satisfaisante. A mon avis, cela tient au fait que les habitants s'identifient avec la commune et qu'ils acceptent et soutiennent les autorités. La politique partisane ne joue pas de rôle dans nos autorités. La motivation réside dans la volonté d'assurer au village une bonne qualité de vie, politiquement, socialement et en ce qui concerne les infrastructures. Dans une petite commune, il y a relativement beaucoup d'habitants qui sont intégrés dans les processus politiques, ce qui a comme avantage que les responsabilités sont largement partagées.

Comment trouvez-vous les gens pour les diverses tâches de la commune?

Cela passe par les contacts personnels. On connaît les gens et leurs qualités. Ainsi, la

plupart du temps, on ne manque pas de propositions. Toute personne qui prend en charge une tâche la remplit selon ses capacités.

On prétend aussi que les fusions de communes sont moins chères pour les contribuables.

Cette affirmation a déjà été mise en doute officiellement. Elle ne vaut guère pour notre commune. Avec une fusion, la bureaucratie augmenterait et, avec des fonctionnaires qui ne connaissent pas la situation dans le village, cela coûterait certainement plus cher.

Par ailleurs, dans une petite commune, beaucoup de travail est effectué bénévolement ou pour des rémunérations modérées. Beaucoup de missions, comme l'éducation, les pompiers, la santé, le ramassage des ordures, etc. sont aujourd'hui déjà effectuées en collaboration avec les communes voisines. Là non plus, on ne peut pas réaliser d'économies.

En ce qui concerne les infrastructures, on ne pourrait faire des économies qu'en diminuant les prestations. Depuis toujours, nous

nous efforçons d'entretenir des infrastructures fonctionnelles et durables.

Si l'on voulait vraiment faire des économies, on devrait appliquer ce que préconise par exemple le think tank *Avenir Suisse*, c'est-à-dire la déstructuration et le dépeuplement des vallées reculées des régions de montagne. Cela reviendrait à abandonner la diversité qui caractérise notre canton.

Les conséquences humaines, sociales et culturelles d'une telle idée typique de l'économie de marché seraient imprévisibles et représenteraient en tout cas une perte énorme, pas seulement pour les habitants des régions touchées.

Quels sont les avantages pour votre commune si elle préserve son autonomie? Qu'en espérez-vous?

La petite structure permet aux habitants de s'investir et d'organiser eux-mêmes leur patrie politique, leur espace de vie, afin d'en préserver la qualité. Il y a là un échange qui valorise les individus.

Comment la jeunesse s'identifie-t-elle avec la commune?

C'est une question difficile. Dans des discussions, les jeunes se disent attachés à la commune et en sont fiers. Ces dernières années, ils ont pu, grâce à une mobilité plus grande, étendre leurs activités sur un plus grand espace. Il est cependant difficile de savoir ce que l'avenir nous réserve et combien de jeunes resteront dans la commune. Cette communauté forte et authentique va, à mon avis, conserver son attrait.

Que ferez-vous si les communes alentour fusionnent et que le canton augmente la pression?

Je ne sais pas encore comment nous réagirons. Mais ce que je désire, c'est un débat ouvert sur toutes les conséquences des fusions. Tant que le problème sera envisagé uniquement sous l'aspect des avantages administratifs et que l'on occultera tous les inconvénients qu'apporterait une fusion, j'essayerai de faire valoir les vues et les demandes de notre commune. Nous n'abandonnerons pas le champ de bataille sans nous battre. Ce qui sera décisif pour notre stratégie sera de savoir comment d'autres communes du canton réagiront à cette perte d'autonomie.

Au cas où nous ne pourrions empêcher la fusion, nous tirerons le meilleur parti de la situation et nous ferons tout pour que notre commune, qui s'est développée au cours de l'histoire, reste vivante. Mais de toute façon, nous considérerons cela comme une atteinte à l'autonomie et à la liberté des citoyens. •

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
- Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.– frs / 54.– €
- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich